



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Jeunes agriculteurs

Question écrite n° 42724

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation au sujet des dispositions relatives à l'installation des jeunes viticulteurs. Il lui demande de bien vouloir lui préciser la date d'entrée en vigueur des programmes pour l'installation et le développement des initiatives locales, offrant des crédits aux agriculteurs correspondant à leur installation.

Texte de la réponse

La recherche d'une réelle synergie entre la politique nationale d'installation et les initiatives locales constitue l'une des ambitions fondamentales de la charte nationale pour l'installation des jeunes en agriculture. Prévu dans la charte, le fonds pour l'installation et le développement des initiatives locales (FIDIL) a été inscrit dans la loi de finances pour 1996. Il répond à trois objectifs principaux : développer les initiatives locales en faveur de l'installation là où elles ont déjà été lancées, inciter à leur mise en place lorsque cela est nécessaire, réaliser une véritable synergie entre le dispositif national d'aide et les actions locales. Conformément à la charte nationale, le consensus pour augmenter le nombre des installations doit être confirmé à l'échelon de chaque région et de chaque département. Les actions financées dans ce cadre sont regroupées dans des programmes pour l'installation et le développement des initiatives locales (PIDIL), élaborés sous l'autorité des préfets de région. 150 millions de francs de crédits d'État supplémentaires ont été inscrits au budget de 1996. Ces crédits s'ajoutent aux 70 millions déjà attribués aux opérations groupées d'aménagement foncier (OGAF) et aux crédits actuellement consacrés à l'installation par les collectivités (estimés à 120 millions de francs). Ainsi sur les 150 millions de francs du FIDIL, plus de 80 % des crédits ont été notifiés aux préfets de région durant le premier semestre de 1996 afin de soutenir les efforts locaux et d'engager l'élaboration des programmes régionaux. L'affectation du solde a été faite dès les premiers jours du mois d'octobre. Une reconduction de la dotation de 150 millions de francs au budget de 1997 permettra de consolider ce dispositif en faveur de l'installation des jeunes en agriculture.

Données clés

Auteur : [M. Warsmann Jean-Luc](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42724

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture, pêche et alimentation

Ministère attributaire : agriculture, pêche et alimentation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 septembre 1996, page 4751

Réponse publiée le : 25 novembre 1996, page 6150